

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 07: Aérodynamique en F1

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DIRECTION VOUS INFORME

Lors de sa séance du 26 février dernier, la direction de la **sia** a admis la validité de deux recours concernant les « Conditions générales pour la construction » (Swissconditions) et confirmé ainsi la préséance de la norme SIA 118 sur les autres normes publiées par la Société. Des décisions de principe ont en outre été prises sur la base des résultats financiers réjouissants atteints en 2003 et un projet spécifiquement destiné aux membres bureaux a été approuvé.

Changement de paradigme défavorable à la sécurité du droit

Deux recours formels déposés contre les *Swissconditions* ont été retirés par leurs auteurs vu que leurs requêtes ont été satisfaites par la mise au point rédactionnelle intervenue entre-temps, et que les revendications contenues dans les deux autres recours matériels validés par la direction ont été remplies. Ces derniers portaient sur l'ordre de préséance entre la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » et les « Conditions générales pour la construction » (CGC).

Il s'agissait en l'occurrence de réaffirmer la préséance fondamentale de la norme SIA 118, afin d'éviter que des dérogations introduites par erreur dans les CGC ne prennent le pas sur la norme en question. Un ordre de préséance modifié constituerait en effet un changement de paradigme susceptible de nuire à la sécurité du droit. Seules les exceptions à la SIA 118 volontairement incorporées aux CGC doivent donc être signalées comme telles et avoir la préséance.

SNARC - le développement durable dans le concours de projets

SNARC est un instrument destiné à évaluer les aspects écologiques à intégrer dans le travail de conception. La méthode a été testée dans le cadre de quelque trente concours de projets. Moyennant les adaptations nécessaires, cet instrument pourra être publié comme documentation **sia**.

Représentation de la SIA au sein d'organisations tierces

Le comité exécutif de la direction a proposé d'attribuer les mandats de représentation suivants: Hansjörg Leibundgut pour le comité directeur de la SATW, Elisabeth Garcia-Forster pour le conseil de fondation des REG et le professeur Daniel Favrat pour le comité national de la FEANI. La direction a approuvé ces nominations.

Place des femmes dans les sciences naturelles et techniques

A la suite du projet « Femmes dans le bâtiment » (« Frau am Bau ») auquel la **sia** s'est associée, un groupe de travail « Femmes au sein de la **sia** » (« Frauen im **sia** ») est en train de se constituer. Centrée sur la représentation des architectes et ingénieures au sein de la **sia**, une participation au congrès 2004 de la FiNuT (Verein Frauen in Naturwissenschaft und Technik Schweiz) est notamment envisagée.

Bilan 2003 réjouissant

Ayant pris connaissance des excellents résultats de l'exercice 2003, la direction a arrêté les décisions de principe nécessaires afin d'entériner, lors de sa prochaine réunion, la présentation des comptes à l'attention de l'assemblée des délégués. La clôture du projet *Swisscodes*, l'offre de cours y relative

proposée par SIA-Form, ainsi que les nouveaux règlements concernant les prestations et les honoraires et les cours correspondants ont en effet contribué à faire de 2003 une année exceptionnelle sur le plan financier. Les investissements consentis depuis plusieurs années dans des projets de longue haleine se sont ainsi soldés par des recettes réjouissantes. Ces bons résultats permettent de consolider les réserves pour de futurs projets.

Extranet réservé aux membres bureaux

La direction juge primordial d'augmenter l'attrait de l'adhésion à la **sia** pour les membres bureaux. Dans cette perspective, elle a approuvé le démarrage d'un projet de réseau d'information (Extranet) exclusivement réservé à cette catégorie de membres. Un domaine internet fermé et protégé par un mot de passe leur offrira ainsi de nombreux services spécifiques.

Elaboration des publications de la SIA

A l'avenir, la **sia** doit elle-même diriger la rédaction de toutes les normes qu'elle publie. Formulé par les présidents des commissions des honoraires pour les architectes (SIA 102), pour les ingénieurs civils (SIA 103), pour les ingénieurs spécialisés en installations du bâtiment (SIA108), et du groupe professionnel architecture cet impératif a été approuvé par la direction.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

18^e SÉANCE DE LA CNR

Réunie le 24 février dernier, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a finalisé douze projets de normes, approuvé la publication d'un cahier technique et démarré trois nouveaux projets. Un ou deux ans après le

feu vert donné à leur publication, les projets de normes sont en effet présentés une dernière fois à la CNR pour une ultime évaluation à la lumière d'une brève rétrospective. C'est aussi l'occasion d'apprécier leur succès commercial ou le manque d'intérêt rencontré. Douze textes publiés en 2002 ont ainsi été passés en revue, avant de quitter la liste des projets en cours de suivi.

La publication du nouveau cahier technique 2023 consacré à la ventilation dans le logement a été approuvée à la condition d'en éliminer les aspects contractuels et d'y substituer le terme de chef de projet à celui d'architecte. Quant aux projets lancés, il s'agit du cahier technique 2026, de la norme SIA 384.201 et d'une nouvelle norme d'aménagement du territoire, la SIA 425 concernant la planification de l'équipement. Dans ce dernier cas, il a été souhaité que le groupe de travail SIA 425 s'adjoigne les compétences d'un représentant des transports publics.

La CNR a encore pris connaissance de l'intention de publier un cahier technique dans le domaine de la passation de marchés. Elle a en outre constaté que la version aujourd'hui rédigée de la SIA 118/262 (Conditions générales pour la construction en béton) a intégré les remarques faites au moment de son approbation, si bien que la fixation d'un nouveau délai de recours n'est pas nécessaire.

Enfin, la séance s'est achevée par un échange d'informations concernant des documents de la VSS, la réunion des présidents des commissions des normes, la commission fédérale des produits de construction et le conseil consultatif en matière de normalisation.

Dr Markus Gehri,
secrétariat général de la SIA

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel:

- Lucena Joao Miguel, architecte dipl. EPFL en 1999
- Neuenschwander Pierre-Alain, ing. civil dipl. ETS en 1971, conversion du titre en HES en 2001 (candidature avec dossier)
- Squali Ali, arch. dipl. DPLG, Ecole d'architecture de Paris Belleville en 2000, inscrit au REG A en 2004
- Stirnimann Orlando Fabio, ing. civil dipl. de l'Université nationale autonome de Mexico en 2001 et dipl. postgrade en énergie de l'EPFL en février 2004
- Voltoni Samuel, arch. dipl. DPLG, Ecole d'architecture de Paris La Villette en 2000, inscription au REG A en cours

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

COURS HES : EXEMPLES DE DIMENSIONNEMENT

Les Hautes écoles spécialisées suisses proposent une série de cours de perfectionnement consacrés aux nouvelles normes SIA 260-265 sur les structures porteuses (*Swisscodes*). A partir d'exemples pratiques de dimensionnement à valeur d'enseignement, le contenu et l'application des normes sont illustrés à l'intention des praticiens. Complétant les cours d'introduction organisés par la **sia**, cette offre permet d'entrer plus en détail dans le sujet et de l'approfondir. Elle inclut en outre la remise à chaque participant de la documentation correspondante éditée par la **sia** dans la série SIA 0191-0197 « Exemples de dimensionnement ».

Le coût de chaque module de cours varie de Fr. 200.- à Fr. 600.- (documentation incluse) et se monte à Fr. 3000.- pour la série complète. Inscriptions et renseignements complémentaires sous <www.swisscodes.ch> ou auprès de SIA-Form, administration des cours, case postale, 8039 Zurich, tél. 01 283 15 58, fax 01 201 63 35, e-mail: form@sia.ch.

pd/SIA-Form

RPH: TEMPS NÉCESSAIRE SOUS-ESTIMÉ POUR LA QUALITÉ EXIGÉE

Sur la base des premières expériences acquises avec le nouveau modèle de calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage, les indications selon lesquelles le volume moyen d'heures (T_m) nécessaire à l'exécution d'un mandat a été sous-estimé s'accumulent.

Les règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH) 2003 ont introduit une nouvelle méthode de calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage. Dans un premier temps, le total des heures de travail attribuables à un mandat (temps prévu T_p) est déterminé. Ce résultat est ensuite multiplié par les taux horaires applicables au bureau et au mandat concernés, pour aboutir à l'offre d'honoraires correspondant aux prestations convenues. Comme valeurs comparatives à la disposition des mandants et des concepteurs, la **sia** s'est engagée à publier périodiquement le volume moyen d'heures nécessaires corrélées au coût de l'ouvrage et une enquête statistique est actuellement en préparation à cet effet. Quant aux facteurs Z provisoirement déterminés en 2003, ils s'appuyaient sur des enquêtes antérieures - sur les frais généraux, les heures de travail et les salaires - qui n'avaient donc pas encore été réalisées dans le cadre des nouveaux RPH et reposaient sur des